



Prise de parole de Frédéric Utzmann, Président de CertiNergy

Certificats d'Économies d'Énergie en Europe : la réponse à l'insuffisance des mesures actuelles

Paris, le 23 juin 2011 - La Commission européenne vient de présenter ce 22 juin une proposition de directive sur l'efficacité énergétique. CertiNergy - première entreprise conseil dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) - se réjouit que le modèle des CEE ait été retenu comme l'un des outils clé pour permettre d'atteindre les objectifs Européen d'économies d'énergie.

Une reconnaissance communautaire des mécanismes des CEE



Selon **Frédéric Utzmann, président de CertiNergy** : « Cette proposition de directive est une véritable reconnaissance des CEE. Elle démontre l'efficacité d'un dispositif innovant, qui, en permettant de mesurer et chiffrer les économies d'énergie, leur donne une valeur ». En présentant cette directive, le commissaire européen à l'énergie **Günther Oettinger** a notamment reconnu que les certificats d'économies d'énergie avaient « fait leurs preuves ».

La France fait partie des pays pionniers puisqu'elle s'est dotée depuis 2006 du dispositif des CEE. Il s'agit d'un outil d'une efficacité redoutable pour inciter l'ensemble des acteurs économiques à la maîtrise de l'énergie, sans pour autant peser sur les finances publiques.

Les CEE, un outil clé pour atteindre les objectifs d'efficacité énergétique de l'union européenne

« La Commission européenne dresse un constat d'insuffisance des dispositifs classiques face aux objectifs d'efficacité énergétique qu'elle s'était fixés, et confirme que la transposition du dispositif des CEE dans le droit communautaire permettrait d'impulser des actions efficaces d'économies d'énergie », ajoute **Frédéric Utzmann**.

En effet, si l'Union européenne continue au rythme actuel, elle **ne réalisera au mieux que 9% d'efficacité énergétique d'ici 2020** alors qu'elle s'est fixée un objectif de 20%. La Commission a d'ailleurs calculé que **les CEE pourraient délivrer 6,4%, soit plus de la moitié des 11% d'économies d'énergie encore nécessaires pour atteindre son objectif.**

Un projet de directive assoupli en dernière minute à la surprise générale

Frédéric Utzmann déclare : « L'obligation d'économiser 1,5 % par an des volumes de vente est très ambitieux. Ce serait une rupture dans l'histoire de la consommation énergétique européenne ». Les obligations sur les fournisseurs d'énergie étaient déjà présentes dans le Plan pour l'efficacité énergétique du 8 mars 2011, et renforcées dans le projet de directive jusqu'au 21 juin au soir...

Cependant, à la surprise générale, le texte final de la directive a été modifié dans la nuit. « Il est clair que les angles ont été arrondis notamment sous la pression des énergéticiens allemands, mais tout reste à jouer au Parlement ! », conclut **Frédéric Utzmann**.

A propos de CertiNergy :

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est une mesure en faveur de l'efficacité énergétique. Celui-ci impose aux fournisseurs d'énergies et de carburants (dit « obligés ») de réaliser des économies d'énergie, soit en incitant leurs clients à en faire, soit en achetant des CEE auprès d'autres acteurs.

Créée en 2008, CertiNergy est la première entreprise de conseil spécialisée dans le dispositif des CEE. Elle génère des certificats pour les obligés et accompagne tous les consommateurs et prescripteurs d'énergie en facilitant leurs démarches et investissements. CertiNergy intervient principalement sur l'isolation et le chauffage, mais aussi sur la production de froid, les moteurs ou les transports.

Grâce aux CEE, CertiNergy réconcilie écologie et économie en apportant des solutions économiques simples et concrètes à ses clients et partenaires. Avec 65 collaborateurs, 10 500 partenaires et plus de 7 TWh d'économies d'énergie depuis sa création, CertiNergy est la référence du secteur.

Plus d'informations sur <http://www.certinergy.com>

Pour plus d'informations, merci de contacter le service de presse :

Open2Europe – www.open2europe.com

Déborah LASKART: 01 55 02 15 12 / d.laskart@open2europe.com

Justine VALIN : 01 55 02 27 83 / j.valin@open2europe.com